

# NORME INTERNATIONALE

**ISO**  
**7236**

Première édition  
1991-06-15

---

---

## **Bateaux de navigation intérieure — Mâts de signalisation amovibles pour convois poussés — Ferrures d'attache**

**iTeh STANDARD PREVIEW**

*(Inland navigation vessels — Demountable signal masts for push-tows —  
Mounting attachment)*

ISO 7236:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e95b7272-0d63-4b73-b958-87c27994f257/iso-7236-1991>



Numéro de référence  
ISO 7236:1991(F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7236 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 8, *Construction navale et structures maritimes*.

ISO 7236:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e95b7272-0d63-4b73-b958-87c27994f257/iso-7236-1991>

© ISO 1991

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

# Bateaux de navigation intérieure — Mâts de signalisation amovibles pour convois poussés — Ferrures d'attache

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les dimensions principales, la construction, les exigences techniques et les matériaux de la partie inférieure des mâts de signalisation amovibles, aussi bien que des montants pour l'attache des mâts de signalisation, pour les convois poussés.

NOTE 1 Les mâts de signalisation amovibles sont installés pendant la navigation sur certaines barges d'un convoi poussé, d'après les règlements en vigueur pour les zones de navigation correspondantes. Dans le cas où les mâts de signalisation installés d'habitude sur les barges du convoi poussé ne sont pas nécessaires, ils sont stockés sur le pousseur. Dans le cas de mâts de signalisation amovibles dont la hauteur est supérieure à la hauteur maximale fixée de 6,5 m, il est nécessaire que ces mâts soient escamotables et fassent partie intégrante de l'équipement de la barge poussée.

## 2 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

**2.1 partie inférieure d'un mât de signalisation:** Partie d'un mât utilisée pour l'attache du mât au montant de mât (2.2).

**2.2 montant de mât:** Dispositif à fixation rigide installé sur le pont de la barge pour monter et démonter rapidement le mât.

## 3 Dimensions et construction

**3.1** Les dimensions et la construction de la partie inférieure des mâts doivent correspondre à celles indiquées à la figure 1, à la figure 2 et à la figure 3. Les dimensions et la construction des autres parties des mâts de signalisation ne sont pas prescrites dans la présente Norme internationale et sont laissées à la discrétion du fabricant.

Le diamètre extérieur de la partie inférieure d'un mât en tube en alliage d'aluminium doit être égal à 80 mm, celui d'un mât en tube en acier doit être égal à 82,5 mm sur une longueur de 1200 mm, conformément à la figure 1.

**3.2** La construction et les dimensions du montant de mât doivent correspondre à celles indiquées à la figure 4, à la figure 5 et à la figure 6.

**3.3** Lors de la conception, la construction de la figure 5 peut être améliorée pour assurer une fixation du mât suffisamment robuste.

## 4 Exigences techniques

**4.1** La partie inférieure du mât doit être en tubes soudés.

**4.2** La partie inférieure du mât doit être munie d'une goupille d'appui conformément à la figure 2 ou bien, sur demande spéciale (si une rotation de 90° du mât est nécessaire), de deux goupilles d'appui perpendiculaires l'une à l'autre, conformément à la figure 3.

**4.3** Les montants doivent être en acier soudable, car ils sont soudés à une structure sur le pont de la barge.

**4.4** Les vis et les écrous utilisés pour les mâts de signalisation et les montants doivent être fabriqués en acier inoxydable ou en d'autres matériaux inoxydables.

**4.5** Si les mâts de signalisation sont équipés de feux de signalisation électriques, les équipements électriques doivent être exécutés selon les règles de la société de classification correspondante.

**4.6** Le revêtement (peinture) de la surface des mâts de signalisation et des montants doit être exécuté d'après les normes nationales.

**4.7** La masse des mâts de signalisation (sans feux) fabriqués en tubes en alliage d'aluminium ne doit pas être supérieure à 16 kg. La masse des mâts de signalisation (sans feux) fabriqués en tubes en acier ou en d'autres matériaux ne doit pas être supérieure à 40 kg.

**4.8** L'axe de la goupille d'appui (voir figure 4) doit être perpendiculaire au plan médian longitudinal du navire.

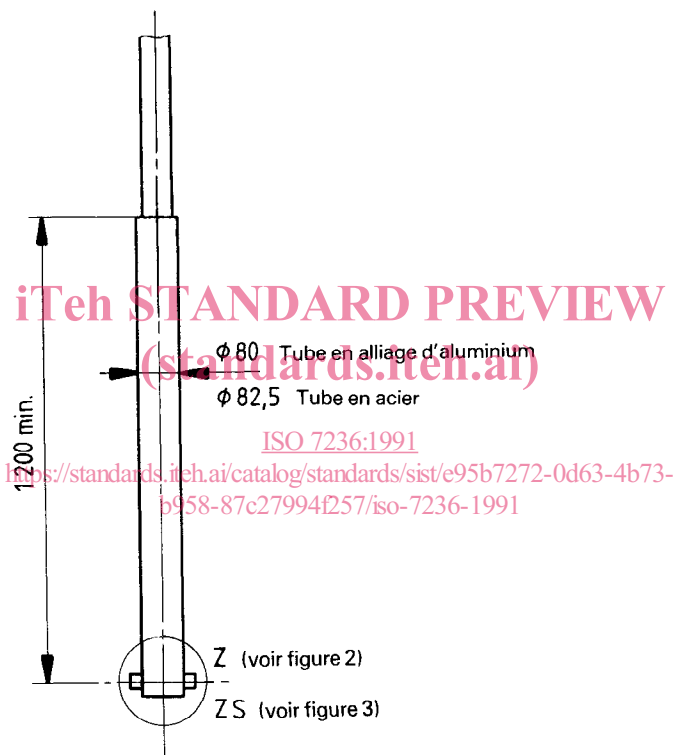
## 5 Matériaux

**5.1** La partie inférieure des mâts de signalisation doit être fabriquée en alliage d'aluminium ou en acier.

**5.2** Les matériaux des autres parties des mâts de signalisation ne sont pas prescrits par la présente Norme internationale et sont laissés à la discrétion du fabricant.

**5.3** Le montant des mâts de signalisation doit être fabriqué en acier.

Dimensions en millimètres



**Figure 1** — Partie inférieure d'un mât de signalisation

Dimensions en millimètres

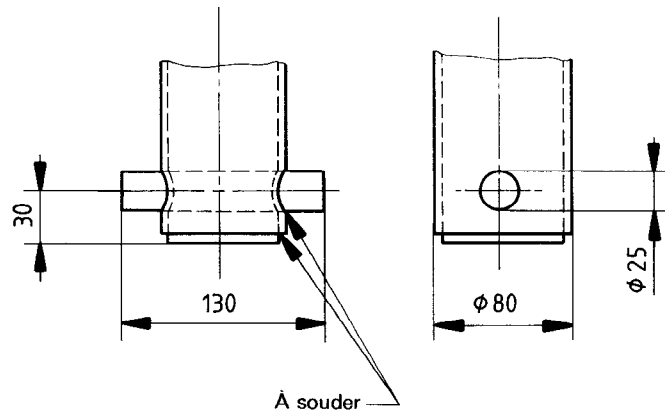


Figure 2 — Extrémité de la partie inférieure d'un mât (détail Z de la figure 1)

Dimensions en millimètres

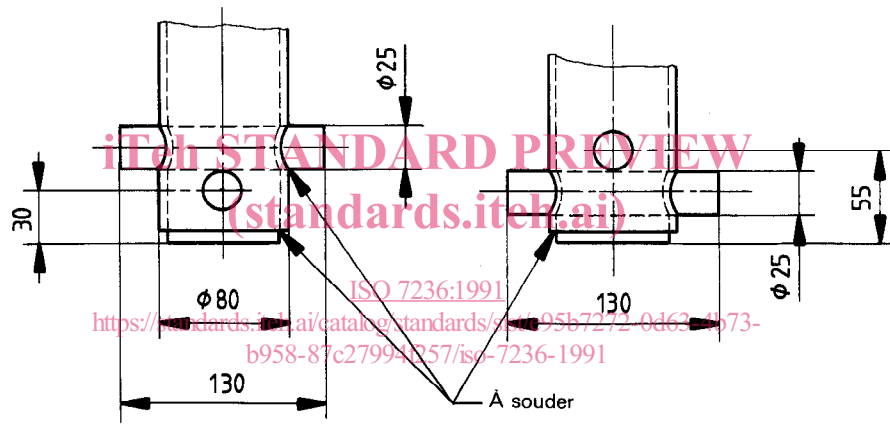
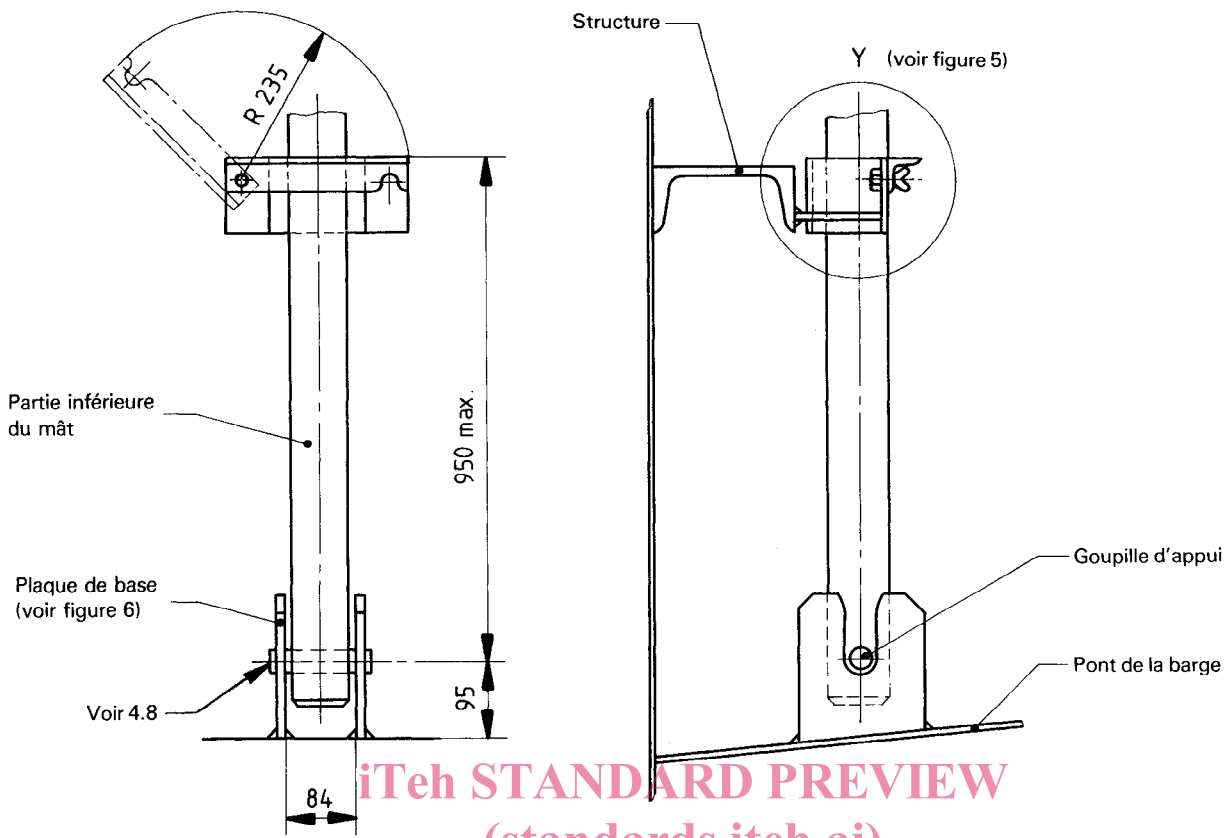


Figure 3 — Extrémité de la partie inférieure d'un mât à construction spéciale (détail ZS de la figure 1)

Dimensions en millimètres

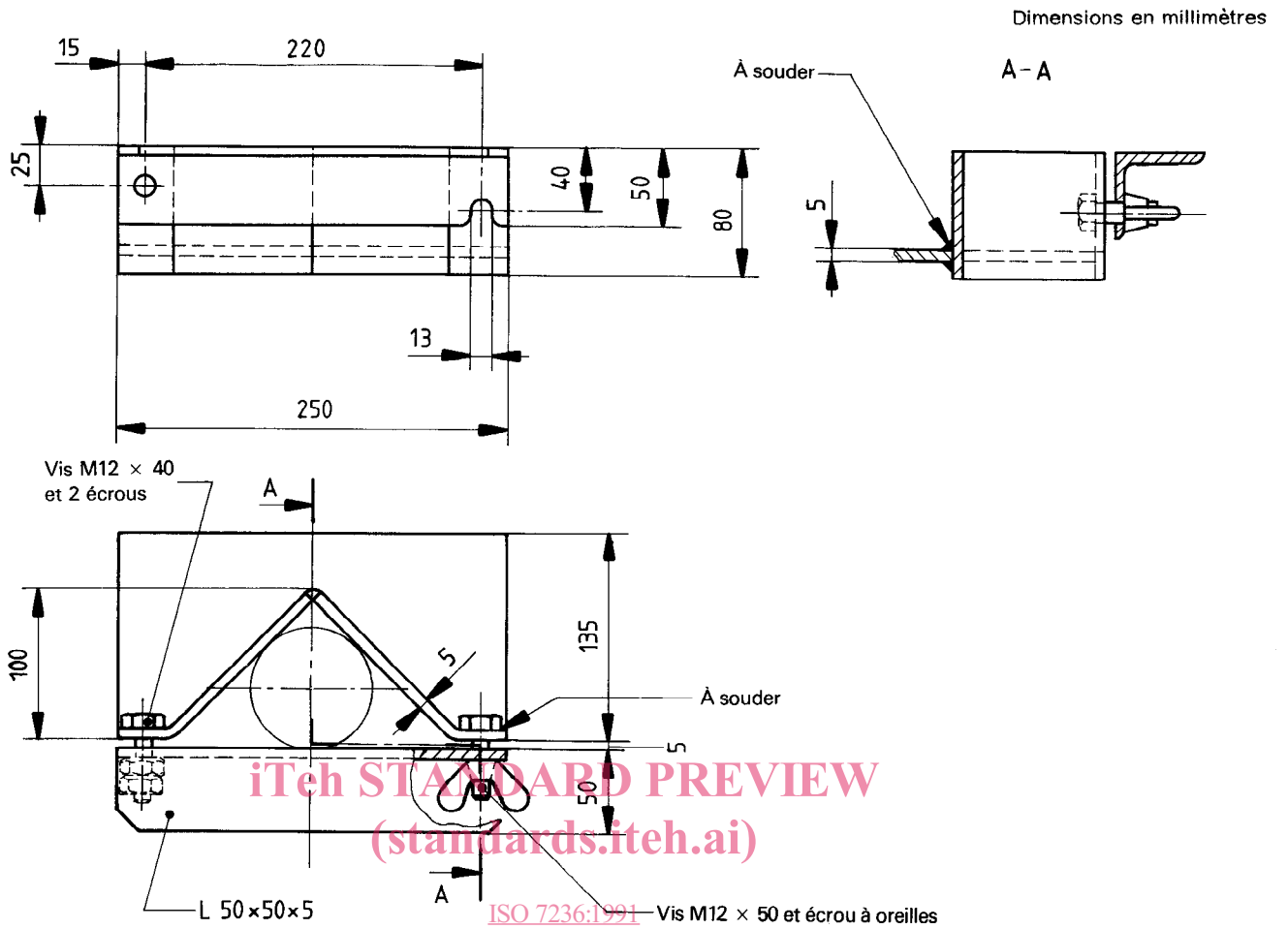


**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

Figure 4 — Montant de mât

ISO 7236:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e95b7272-0d63-4b73-b958-87c27994f257/iso-7236-1991>



ISO 7236:1991 — Vis M12 x 50 et écrou à oreilles  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e95b7272-0d63-4b73-b958-87c279941237/iso-7236-1991>  
 Figure 5 — Détail Y de la figure 4

Dimensions en millimètres

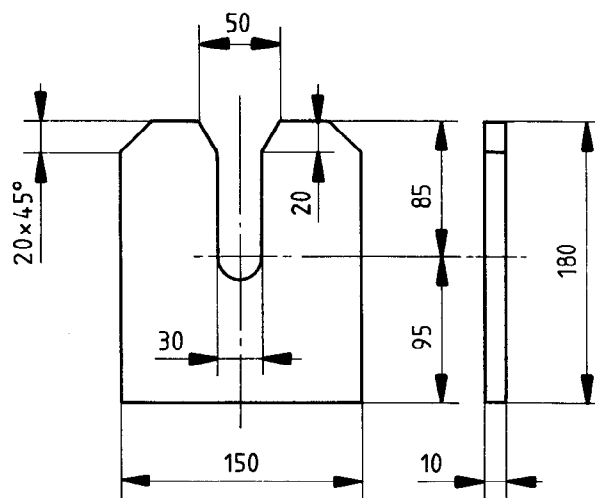


Figure 6 — Plaque de base

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 7236:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e95b7272-0d63-4b73-b958-87c27994f257/iso-7236-1991>

---

---

**CDU 629.122.3.014.21:654.9**

**Descripteurs:** construction navale, navigation fluviale, navire, péniche, mât de signalisation, spécification, dimension.

Prix basé sur 4 pages

---

---